

Fiche d'information concernant la récupération des sources lumineuses et des luminaires

Dès le 1^{er} août 2005, vous devrez procéder à l'élimination dans les règles de l'art des lampes à décharge, des DEL (diodes électroluminescentes), ainsi que des luminaires (selon les listes officielles des tarifs et des appareils TAR pour sources lumineuses et luminaires).

En tant qu'**utilisateur final**, vous pouvez remettre gratuitement à votre vendeur vos sources lumineuses hors d'usage (les lampes à incandescence et halogènes d'usage général **ne sont pas collectées**), ainsi que les luminaires. Vous pouvez également remettre ces appareils à un centre de collecte officiel S.EN.S (voir la liste sous www.sens.ch).

Les **gros utilisateurs**, c'est à dire ceux qui ont à remettre au moins 1 palette de sources lumineuses (250 kg) ou au moins 1 palette de luminaires (1m³), peuvent télécharger un ordre de reprise sous www.slrs.ch, le compléter et le faxer au 0800 800 084 ou transmettre ce même ordre par téléphone, au 0800 800 083.

En tant que **remettant régulier (commerçant, installateur)** vous pouvez faire une demande de numéro de remettant sous www.slrs.ch ou www.sens.ch et ensuite placer vos ordres en ligne. Sur les mêmes pages Internet, vous trouverez aussi une liste des récupérateurs qui participent au système, parmi lesquels vous pourrez choisir votre partenaire de récupération. Ceux-ci vous mettent à disposition les contenants spéciaux nécessaires et vous retirent gratuitement les appareils à récupérer, pour autant que la quantité à reprendre soit d'au moins une palette.

En tant que **participant au pool de la SLRS (fabricants et importateurs)**, vous recevez automatiquement un numéro de remettant, avec lequel vous pouvez placer vos ordres de reprise en ligne. Sur www.slrs.ch ou www.sens.ch, vous trouverez aussi une liste des récupérateurs qui participent au système, parmi lesquels vous pourrez choisir votre partenaire de récupération. Ceux-ci vous mettent à disposition les contenants spéciaux nécessaires et retirent gratuitement les appareils à récupérer, à votre siège ou au lieu que vous spécifierez, pour autant que la quantité à reprendre soit d'au moins 1 palette.

Indications générales pour les remettants

Veillez observer les indications de votre partenaire de récupération concernant la préparation des marchandises à reprendre. En règle générale: les sources lumineuses doivent être débarrassées de tout carton, des autocollants et de tout autre élément adhérent. Les tubes fluorescents linéaires doivent être remis séparément des sources lumineuses non linéaires.

Les récupérateurs peuvent exiger un dépôt pour les contenants spéciaux qu'ils vous mettent à disposition et vous facturer un supplément pour petites quantités, si la quantité de matériel à reprendre est de moins d'une palette.

Fondation suisse pour le recyclage des sources lumineuses et luminaires SLRS
Fiche d'information_14.07.05